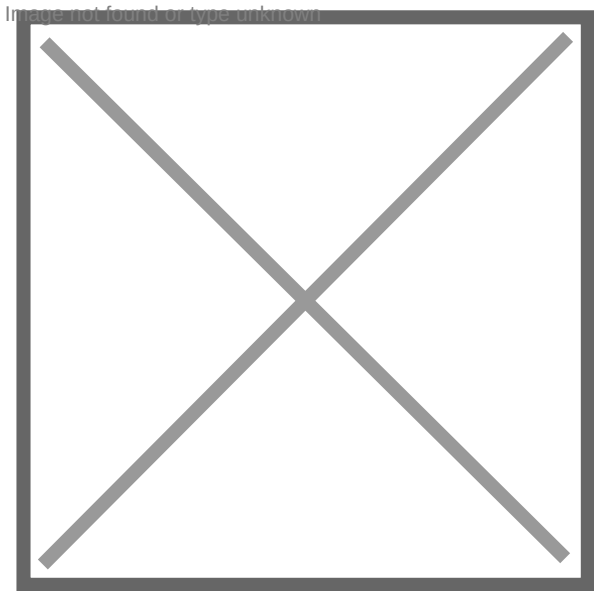




Succession grand parent avec refus d'héritage du père

Par **milie59580**, le **22/03/2008** à **22:05**

Tout d'abord merci de me répondre, j'espère que je m'expliquerais clairement.
Voilà ma situation je n'ai plus aucun contact avec mon père est lorsqu'il lui arrivera quelque chose je refuserai son héritage.
Par contre je reste en contact avec mes grands parents, j'ai perdu ma grand mère la semaine passé mais au niveau héritage pas de souci s'est mon grand père qui hérite. Par contre mon grand père est hospitalisé et s'est gravement malade donc ma question est la suivante :
si il lui arrive quelque chose mon père va recevoir sa part d'héritage mais est ce que moi je peux demander à recevoir ma part que je devrai normalement recevoir lors du décès de mon père ?
mais comme je l'ai indiqué plus haut je refuserais son héritage comment les choses peuvent se dérouler ?
ai je droit à quelle chose ? et si oui dois je prendre un avocat ou contacter le notaire le moment venu ?
Merci de vos réponses.